

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURE **Structure régionale d'appui à la qualité des soins** **et à la sécurité des patients pour La Réunion**

Pour la période 2024-2027

Le dossier complet est à remettre en 3 exemplaires papier, avec
une version sur support informatique (clé USB)
À l'ARS au plus tard
Le 30 Avril 2024 – 15h00

VOLET ADMINISTRATIF

1 NOTE DE PRESENTATION ET ENGAGEMENTS

- Courrier officiel du représentant légal d'acte de candidature mentionnant l'identité, l'adresse le statut juridique de la personne morale ou physique, constituée ou en cours de constitution, qui candidate, avec la copie des documents ;
- Si la personne morale est en cours de constitution, le dossier devra comporter les noms, adresses, fonctions, diplômes, qualités des personnes qui la représente pour la demande ;
- Une présentation des instances de gouvernance de la structure.

VOLET TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

2 COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES AGENTS CONSTITUANT L'EQUIPE OPERATIONNELLE DE LA SRA

Ce descriptif comprendra :

- La présentation du responsable de la structure candidate, incluant CV, copie des diplômes, déclaration d'intérêts ;
- La composition de l'équipe, avec l'état des effectifs administratifs, médicaux, paramédicaux et autres catégories, avec les CV, les copies des diplômes, les déclarations d'intérêts, les quotités de temps de travail prévisionnelles de chacun (en équivalent Temps Plein) ;
- Des potentiels collaborateurs extérieurs, professionnels à solliciter afin de répondre aux différentes missions ;
- Une proposition de l'organisation interne de la SRA (organigramme nominatif et fonctionnel) ;
- Une présentation des effectifs mobilisés pour chacune des missions de la SRA (formations, expertises, accompagnement, ...)
- Tout élément de preuve établissant pour les agents concernés (**) qu'ils ont exercé parallèlement une activité clinique ou de direction/encadrement, ou ont cessé cette activité professionnelle depuis moins de 3 ans au moment de leur recrutement et justifient d'une mise à jour régulière de leurs compétences.

3 ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- Bilan d'activité des 3 dernières années (2021,2022,2023) pour les structures candidates en fonctionnement
- Programme de travail prévisionnel pour une année d'activité
- Liste de travaux, de publications, de communications et projets de recherche sur les 3 dernières années.

4 PROPOSITION D'AXES DE TRAVAIL DANS LE CADRE D'UN PLAN TRIENNAL (2024-2027)

La SRA présentera un programme pluriannuel d'actions répondant aux missions définies dans le cahier des charges national (annexe 1) et prenant en compte également les priorités d'actions régionales.

Au regard des enjeux identifiés d'une part dans les rapports de certification de la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'autre part dans l'analyse des événements indésirables graves associés aux soins, les priorités régionales d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins correspondent aux thèmes suivants :

- Risques associés aux soins et management de la qualité
- Identitovigilance
- Prise en charge médicamenteuse du patient
- Dossier patient
- Relations avec le patient tout au long du parcours de soins : de la prise de contact à la sortie

Par ailleurs, ce programme devra s'appuyer sur les différentes modalités d'intervention suivantes :

- L'accompagnement méthodologique pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, de l'analyse des besoins à l'évaluation des actions d'amélioration
- La contribution à la gestion des EIGAS dans le cadre du RREVA
- La création et la mise à disposition de référentiels et de protocoles
- La formation
- Le partage d'expérience
- L'animation d'un réseau d'acteurs, d'ateliers
- Le suivi des évolutions nationales dans le domaine
- L'information et la communication auprès des professionnels et usagers
- L'expertise, l'appui et le conseil, notamment lors de situations sanitaires exceptionnelles
- La participation à des travaux régionaux liés à la qualité des soins et à la sécurité des patients
- La mise en place d'actions communes avec les autres SRVA

En sus des missions liées à la gestion des événements indésirables graves prévue dans l'arrêté du 19 décembre 2017, l'ARS La Réunion pourra ponctuellement missionner la SRA pour accompagner à sa demande un établissement de santé nécessitant un appui dans la mise en œuvre des obligations d'amélioration émises par la Haute Autorité de Santé dans les rapports de certification.

Enfin, la SRA devra décrire les modalités de fonctionnement avec les autres acteurs de la région membres du RREVA (CPIAS, OMEDIT...) ainsi que d'autres acteurs impliqués dans les enjeux qualité / sécurité des soins (OIS notamment).

Il est rappelé que les orientations retenues par l'ARS et les actions opérationnelles feront l'objet d'un contrat pluriannuel qui prévoira un dialogue de gestion annuel et qui sera négocié après désignation de la SRA.

VOLET FINANCIER

Le volet financier comportera un état prévisionnel annuel détaillant les éléments comptables suivants :

- Charges : personnel (rémunérations, cotisations...), achats (fournitures, petit équipement), logistique (informatique, locations immobilière, assurance, frais déplacement, restauration en déplacement), communication (frais télécommunication), impôts, autres charges financières.
- Produits : subvention d'exploitation, produits dérivés, assurance maladie, adhésions, prestations de service.